



UNION INTERFÉDÉRALE
DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 25 février 2025

Ne touchez pas à la CNRACL ! Ne touchez pas aux retraites des fonctionnaires !

Au mois de janvier, le Premier ministre s'en était pris au Code des pensions civiles et militaires en fabricant un prétendu déficit. La FGF-FO avait dénoncé par un communiqué du 27 janvier 2025 cet enfumage inacceptable.

Après avoir évincé le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), F. Bayrou a confié une mission flash à la Cour des comptes dont le rapport doit servir de base aux discussions du « *conclave* ». Ce rapport a été rendu public le 19 février 2025.

Cette fois, il n'est plus question de faire croire à un déficit pour les pensionnés de l'Etat. Mais l'objectif politique de s'attaquer aux retraites des fonctionnaires est toujours bien présent. En effet, dans ce rapport, c'est la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) qui devient la cible. La Cour des comptes n'hésite pas à affirmer : « *A court terme, la CNRACL constitue donc l'un des principaux enjeux de rééquilibrage financier des régimes de retraites obligatoires* ».

FO Fonction publique tient à rappeler que, pendant des décennies, la CNRACL a été la grande contributrice dans la solidarité inter-régimes, à hauteur de 100 milliards. Sans cela, leur pension était garantie jusqu'en 2050.

De plus, le développement inacceptable de l'emploi contractuel constitue un manque à gagner gigantesque pour les recettes de la caisse. C'est le développement de la précarité qui nuit aux personnels et déséquilibre la CNRACL !

Pour FO Fonction publique, les emplois permanents de la Fonction publique territoriale et la Fonction publique hospitalière doivent être occupés par des fonctionnaires !

FO Fonction publique dénonce la volonté gouvernementale de s'en prendre aux retraites des fonctionnaires en jetant le discrédit tour à tour sur le Code des pensions civiles et militaires puis sur la CNRACL. De plus, FO dénonce la remise en cause du paritarisme au sein du conseil d'administration de la CNRACL.

FO Fonction publique rappelle ses revendications :

- abrogation de la Loi sur les retraites ;
- maintien du Code des pensions civiles et militaires et de la CNRACL ;
- titularisation de tous les agents contractuels qui le souhaitent.